

Préambule

Le présent document définit le parcours à suivre pour les rameurs de la Ligue des Hauts de France d'Aviron qui souhaitent se sélectionner dans les équipages qui seront engagés à la Coupe des Régions 2022. Cette compétition voit les régions de France s'affronter sur plusieurs types d'embarcations collectives et sur les catégories allant de J16 à Senior. Les résultats obtenus lors de cette régates sont de réels indicateurs du niveau sportif des clubs d'un territoire, mais aussi de la capacité à faire de la performance avec des athlètes et des entraîneurs issus de clubs différents.

Finalités

- L'objectif premier pour tous les équipages de la Ligue est de monter sur le podium.
- L'objectif second pour tous les équipages de la Ligue est d'entrer en finale A (les 6 premiers).
- Etre dans les six premières Ligues au classement général de la Coupe des Régions 2022.

Conditions de sélection

- **J16 Hommes & Femmes :**
 - Pour tous, obligation de participer à la régates de sélection organisée en septembre 2022.
 - Les athlètes ayant participé à l'une ou plusieurs des épreuves suivantes sont sélectionnés d'office dans l'équipe de Ligue (mais doivent participer à la régates de sélection de septembre 2022) ; Match France vs Grande Bretagne, Coupe de la Jeunesse, Championnat d'Europe, Championnat du Monde.
 - Les 3 premiers du classement du Championnat Régional sont sélectionnés d'office dans l'équipe de Ligue (mais doivent participer à la régates de sélection de septembre 2022). Dans l'annexe 1, les étapes « CR » sont les étapes constituant le Championnat Régional pour la catégorie J16. Si l'un des 3 premiers du classement du Championnat Régional a également participé à l'une des épreuves internationales présentées au-dessus, sa place en sélection de Ligue n'est pas redistribuée pour les rameurs suivant dans le classement du Championnat Régional.
- **J18 Hommes & Femmes :**
 - Les athlètes effectuant leurs études post-bac hors de la Région des Hauts de France à la rentrée 2022 devront, soit réaliser une évaluation ergométrique, soit participer à la régates de sélection de septembre 2022. Les athlètes effectuant leurs études post-bac en Région Hauts de France devront participer à la régates de sélection de septembre 2022.
 - Les athlètes ayant participé à l'une ou plusieurs des épreuves suivantes sont sélectionnés d'office dans l'équipe de Ligue ; Coupe de la Jeunesse, Championnat d'Europe, Championnat du Monde.
 - Les 3 premiers du classement du Championnat Régional 2021-2022 sont sélectionnés d'office dans l'équipe de Ligue (mais doivent, soit participer à la régates de sélection de septembre 2022, soit réaliser une évaluation ergométrique si ils sont étudiants post-bac hors Région Hauts de France à la rentrée 2022. Si ils sont étudiants post-bac en Région Hauts de France à la rentrée 2022, ils devront participer à la régates de sélection de septembre 2022). Dans l'annexe 1, les étapes « CR » sont les étapes constituant le Championnat Régional pour la catégorie J18. Si l'un des 3 premiers du classement du Championnat Régional a également participé à l'une des épreuves internationales présentées au-dessus, sa place en sélection de Ligue n'est pas redistribuée pour les rameurs suivant dans le classement du Championnat Régional.

- **Senior Hommes & Femmes**

- Les athlètes ayant participé à l'une ou plusieurs des épreuves suivantes sont sélectionnés d'office dans l'équipe de Ligue ; Régate Internationale, Coupe du Monde, Championnat d'Europe, Championnat du Monde.
- Si le nombre de sportifs ayant participé à l'une ou plusieurs des épreuves précédemment citées ne permet pas de constituer une équipe complète, la sélection se fera ensuite de la manière suivante, et dans l'ordre hiérarchique de lecture :
 - Résultat au Championnat de France Bateaux Courts de Cazaubon
 - Résultat à l'Épreuve Qualificative Interrégionale Bateaux Courts
 - Résultat à la régata de sélection régionale organisée en septembre 2022, date et lieu à préciser

- **Précision(s)**

- Les compétitions internationales citées dans ce document sont celles organisées en eaux intérieures.

Règles de sélection

1/ Remplir les critères définis dans le chapitre « Conditions de sélection ».

2/ Organisation, à l'issue de la régata de sélection, d'une commission regroupant les entraîneurs de clubs encadrant les équipages de Ligue lors de la Coupe des régions 2022, le Président de la Commission Sportive et les techniciens de la Ligue.

3/ Proposition au Comité Directeur de Ligue, pour validation, des équipages et équipes participant à la Coupe des Régions 2022.

Annexe 1

	J16 H	J16 F	J18 H	J18 F	SH	SF
- TDR de Novembre CR 1	X	X	X	X		
- Indoor I 5 Décembre CR 2	X	X	X	X		
- Course à Pied CR3 (annulée en 2021-2022)	X	X	X	X		
- Indoor II (Calais, Paris, autre) CR 4	X	X	X	X		
- TDR de Mars CR 5	X	X				
- Championnat Interrégional Avril CR 6					X	X
- France Bateaux Courts Avril CR 7					X	X
- Régate de Sélection Septembre (ou ergo*)	X	X	X*	X*	X	X

Classement Championnat Régional J16 & J18

	J16	J18	SENIOR
TDR I CR 1	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	X
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	X
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	X
Ergo I CR2	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	X
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	X
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	X
Course à Pied CR3 (annulée en 2021-2022)	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	X
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	X
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	X
Ergo II CR4	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	X
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	X
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	X
TDR II CR5	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	X
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	X
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	X
Championnat Interrégional Bateaux Courts CR6	X	X	1 ^{er} = 1 point
	X	X	2 ^{ème} = 2 points
	X	X	3 ^{ème} = 3 points etc...
Championnat France Bateaux Courts CR7	X	X	1 ^{er} = 1 point
	X	X	2 ^{ème} = 2 points
	X	X	3 ^{ème} = 3 points etc...

- Le moins bon des résultats de l'athlète est retiré de son total de points
- A partir de la quinzième place (compris) l'athlète se voit attribué 15 points
- En cas d'absence l'athlète se voit attribuer 15 points